

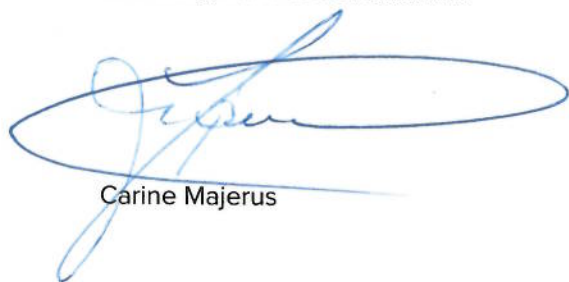
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Victor Prost afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de réaménagement de la rue. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue Victor Prost**
Début : **lundi, 23. octobre 2023 à 06 h 00**
Fin : **jusqu'à la fin des travaux**
Motif : travaux de réaménagement de la rue
Règlement : GRE-222-2023

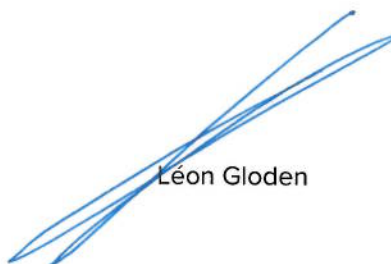
Grevenmacher, le 10 octobre 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre,



Léon Gloden

